



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, le **mardi 8 août 2023**, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Sont présents :

Monsieur Pierre Mercier, maire
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5

Sont absents :

Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière

126-2023 ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023**
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 5. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LE DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Colloque de zone Lanaudière
 - 7.2 Congrès de la FQM
 - 7.3 Maison de la Famille Montcalm- publicité
 - 7.4 Souper- Jeux de Saint-Roch-de-l'Achigan 2023
 - 7.5 INFOTECH-achat de banque d'heures
 - 7.6 Formations ADMQ
- 8. RÉGLEMENTATION**
- 9. RAPPORTS FINANCIERS**
 - 9.1 Présentation et approbation des comptes
- 10. VARIA**
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

127-2023 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

128-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Charles Smith et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée

129-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Luc Duval, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée

130-2023 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois.

131-2023 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé durant le mois.

132-2023 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

133-2023 COLLOQUE DE LA ZONE DE LANAUDIÈRE

Le colloque des directeurs généraux se tiendra le jeudi 14 septembre prochain à Saint-Jacques;

Sur la proposition de M. Francis Mercier, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale participe au colloque annuel de la zone Lanaudière;

Les frais d'inscription au coût de 200 \$ plus taxe, soient payés directement par la municipalité et les frais inhérents soient remboursés.

Adoptée

134-2023 CONGRÈS DE LA FQM

Sur la proposition de M. Francis Mercier, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription du maire, de la directrice générale et de deux (2) conseillers pour le congrès des élus de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu à Québec du 28 au 30 septembre 2023.

Les frais d'hébergement, de déplacement et des repas seront défrayés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

135-2023 MAISON DE LA FAMILLE MONTCALM – PUBLICITÉ

Sur la proposition de M Charles Smith, il est résolu à l'unanimité de commanditer un espace publicitaire dans le journal de l'association Carrefour Montcalm (ACFM), du mois de septembre 2023 et ce jusqu'au mois de juin 2024, pour un montant de 100 \$.

Adoptée

136-2023 SOUPER- JEUX DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN 2023

Sur la proposition de M. Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité de faire l'achat de 8 billets pour le souper des jeux de Saint-Roch-de-l'Achigan 2023, qui aura lieu le 10 août prochain au sous-sol de l'Église de Saint-Roch-de-l'Achigan.

La somme comptabilisée pour cet événement sera donc de 200 \$.

Adoptée

137-2023 INFOTECH-ACHAT BANQUE D'HEURES

Il est proposé par M. Luc Duval, et résolu à l'unanimité d'accepter le contrat de service de la compagnie Infotech pour l'achat d'une banque d'heure de 14 heures sans aucune date d'échéance au coût de 1 265 \$ taxes en sus.

Adoptée

138-2023 FORMATIONS ADMQ

Sur la proposition de M. Francis Mercier, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale participe aux formations le 5 et 12 septembre prochain, sur les nouvelles obligations à l'égard des renseignements personnels et au guide de rédaction de politiques de confidentialité;

Que les frais d'inscription au coût de 250 \$ taxes en sus soient payés directement par la municipalité.

Adoptée

139-2023 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 37 313,74 \$ en date du 8 août 2023;

ATTENDU QUE la liste est répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer : chèque no 8817 au chèque no 8832 le montant total des chèques pour le mois d'août 2023 s'élève à 12 986,62 \$;
- Virements bancaires pour un montant de 24 327,12 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Sylvain Lafortune, et résolu unanimement d'approuver la liste déposée en annexe et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

140-2023 VARIA

Aucuns varia

141-2023 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Luc Duval et résolu à l'unanimité que la séance soit levée (20 h 30).

Adoptée

Les résolutions numéros 126-2023 à 140-2023 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

-Original signé-

Pierre Mercier,
Maire

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière